

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — " 6 " 11 " 20
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à						
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	4 h. 40 ^m matin.	6 h. 45 ^m matin.	7 h. 17 ^m matin.	7 h. 45 ^m matin.	9 h. 16 ^m matin.	11 h. 42 ^m matin.	12 h. 51 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	4 h. 39 ^m soir.	2 h. 48 ^m soir.
5 h. » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 8 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	5 » 52 ^m soir.	11 » 7 » »	
10 h. 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	—	11 » 7 » »		

Train de marchandises facultatif : {Départ de Cahors — 5 h. «^m matin.
Arrivé à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. {Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 19 Avril.

Quand un Bonaparte se décide à parler, il est nécessaire de chercher les nuances et de peser tous les mots.

Parmi les hommes politiques et les journaux qui se sont occupés de la lettre du prince Jérôme, les uns se sont indignés, les autres ont traité le prince de comédien.

Il me semble, pour mon compte, que généralement on ne l'a pas pris suffisamment au sérieux, et que la chose vaut la peine qu'on l'examine de près.

I

Il est bien certain que le prince Jérôme se refuse à suivre la ligne de conduite qui avait réussi à Napoléon III. Ce dernier, lorsqu'il vit les exagérations républicaines de 1848 à 1851, se jeta au cœur de la réaction; et il devint empereur non pas précisément parce qu'il était Bonaparte, mais parce qu'il était considéré comme ennemi absolu des révolutionnaires.

On pouvait croire que ce rôle tenterait le prince Jérôme. Il l'avait en quelque sorte sous la main, malgré son passé compromettant et grâce au radicalisme. L'a-t-il trouvé trop facile? Le fait est que, loin d'imiter son cousin, il est allé droit à la Révolution en lui disant : « Je suis ton fils; mais je suis aussi ton maître. »

Etudiant la situation présente, le prince Jérôme a vu d'un côté les conservateurs profondément irrités par les décrets du 29 mars, de l'autre côté les radicaux et les communalards forts mécontents que la République n'ait pas fait davantage contre l'Eglise.

Il a été amené alors à penser que les révolutionnaires lui seraient tout d'abord reconnaissants, malgré les articles de leurs journaux, de rompre avec les conservateurs sur la question religieuse, et qu'ensuite les conservateurs, voyant grandir la lutte antichrétienne, trouveraient en lui un soutien qui se déclare à l'avance opposé à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et à la suppression du budget des cultes.

En d'autres termes, le prince Jérôme a dû se persuader que la République, sur la pente où elle glisse, sera fatalement entraînée, soit dans la Chambre des députés actuelle, soit dans la prochaine, à aggraver la persécution et à copier le conseil municipal de Paris. Il se réserve en conséquence pour le lendemain, espérant que, si les conservateurs le jugent trop révolutionnaire aujourd'hui, ils seront charmés de se contenter de lui plus tard.

Telle est suivant moi, dans toute leur crudité, le mobile et le but de la lettre du prince Jérôme.

II

Les monarchistes et les républicains ont malheureusement mérité d'être le point de mire de ces calculs.

III

En ce qui regarde les monarchistes, vit-on jamais faute plus grande que celle de M. Buffet, l'homme honnête mais l'homme néfaste par excellence, lorsqu'il devint ministre et président du conseil après le vote de la Constitution de 1875, et qu'il se mit à gouverner dans le sens réactionnaire, s'obstinant à ne pas prononcer à la tribune le mot de République, lui qui avait excité et presque forcé le centre droit et quelques membres de la droite à voter la Constitution?

Après s'être appliqués à démontrer que la République était un terrain commun, et qu'il fallait s'en accommoder (la monarchie de M. le comte de Chambord étant impraticable, et l'Empire menaçant), M. Buffet et ses amis n'eurent rien de plus pressé que d'amoindrir et de fausser le pacte constitutionnel.

On les vit tendre la main aux bonapartistes pour créer cette chimère qui s'est appelée l'Union conservatrice, et que le prince Jérôme vient de condamner.

Appelé à voter dans ces circonstances, le pays distingua dans l'un des camps trois drapeaux, celui d'Henri V, celui de la Royauté tricolore, celui de l'Empire, tandis que dans l'autre camp les républicains, imposant silence à leurs divisions, se présentaient avec un seul drapeau. C'était la coalition en face de l'unité.

Le Pays courut vers l'unité; cela était inévitable; mais on avait traité de prophètes de malheur les clairvoyants qui avaient prédit cet infaillible résultat.

Si M. Buffet et les politiques dont il était entouré eussent pris la direction de la République, en disant résolument qu'ils entendaient administrer et diriger une République conservatrice, sans reculer devant le mot et devant l'idée, ils auraient obtenu une majorité de 400 voix dans la Chambre des députés, et nous n'en serions pas où nous en sommes. Il est vrai que certains meneurs craignaient avec raison de ne pas être réélus s'ils n'avaient pas l'assistance des bonapartistes, et ils payèrent le prix que ces derniers y mettaient.

IV

A son tour, le parti républicain, depuis la démission de M. le maréchal de MacMahon, n'a pas été plus habile que précédemment les monarchistes.

Il avait aisément triomphé, aux élections de 1876 et 1877, de la prétendue Union conservatrice entre légitimistes, orléanistes et bonapartistes.

Tout est bien changé aujourd'hui.

Les divisions les plus profondes ont éclaté parmi les républicains. Les modérés, avec MM. Jules Simon, Dufaure, Bardoux, etc., combattent la politique des invalidations, des révocations et des proscriptions. Les membres de l'extrême gauche s'attaquent directement à M. Gambetta, qu'ils accusent d'une réserve coupable et presque de défection. Ce dernier et son état-major, abandonnés par les faubourgs, se tournent à droite et à gauche, en proie à des embarras croissants, ne faisant pas assez pour assouvir les appétits des purs, faisant beaucoup trop pour ramener à eux les conservateurs sincèrement ralliés à la République, qui gémissent et s'éloignent. Planant sur le tout comme un vautour, la Commune s'affirme avec ses épouvantables forfaits. C'est le gâchis.

Depuis que méconnaissant la volonté hautement manifestée du Sénat, le gouvernement a substitué à l'article 7, dont le Sénat ne voulait pas, les décrets subversifs et autoritaires du 29 mars, bien plus odieux que l'article 7, nous marchons à grands pas vers la désorganisation.

M. Clémenceau pousse le ministère, et la République française, principal organe du ministère, répond à ces attaques en accentuant chaque jour ses violences contre les catholiques.

Elle disait, le lendemain des décrets : « La plus célèbre et la plus dangereuse » des associations, la compagnie de Jésus, » va disparaître. Les autres disparaîtront » successivement, car il faudra des lois pour » les autoriser, et ce n'est ni dans la Cham- » bre actuelle, ni dans celle qui lui succé- » dera qu'on votera de pareilles lois. »

Quelques jours après, elle faisait l'aveu suivant :

« L'article 6 des décrets nous paraît » excellent, parce qu'il implique la dissolu- » tion à bref délai de toutes les corpora- » tions visées par les décrets. »

Après de telles paroles, quelle confiance peuvent donc avoir les catholiques, dans les protestations de MM. Lepère et Jules Ferry, se présentant comme les défenseurs des droits de la religion?

N'est-il pas évident que le parti républicain a facilité et presque provoqué l'intervention du prince Jérôme, comme l'avaient fait avant lui les monarchistes mal conseillés et mal guidés?

V

Le prince Jérôme se fait néanmoins une bien grosse illusion, s'il suppose que, dans l'effondrement dont il aperçoit les signes avant-coureurs, la France songerait à lui.

Il y a depuis quelques mois des gens à terre, insultés, baffoués, caricaturés, dénoncés et traqués. Ce sont les frères de la

doctrine chrétienne, les sœurs de charité, les petites sœurs des pauvres, les congrégations vouées à la haute instruction et aussi les infirmiers qui veillent au lit des mourants. Oui, tous ces déshérités des joies du monde sont à terre, et Son Altesse arrive pour piétiner dessus. Quelque calculée que puisse être cette manœuvre, le fait brutal est là. Rien ne pourrait en affaiblir la poignante indignité.

Son Altesse a tort de s'imaginer que l'expérience n'a rien appris à la nation sur des procédés bien connus, c'est-à-dire qu'après avoir coûté tant de larmes et de déchirements la dynastie napoléonienne pourrait encore détourner à son profit l'opinion publique et le suffrage universel.

Le prince ne voit pas que Waterloo et Sedan sont attachés à notre flanc comme deux plaies sanglantes qui ne se refermeront jamais. On a pu ne pas ressentir, un jour, les douleurs de Waterloo. On ne trouvera plus une heure de repos et d'oubli sous le double aiguillon intolérable de Waterloo et Sedan réunis. Légitimistes et républicains, orléanistes et radicaux, ne font qu'un quand on réveille imprudemment ces souvenirs.

Qui donc admettra que M. le comte de Chambord ait jamais eu l'absurde pensée de ramener la France à l'ancien régime, comme le dit le prince Jérôme? M. le comte de Chambord a eu assez de faiblesses et a commis assez de fautes, pour que ses ennemis les plus acharnés n'aient pas besoin de recourir contre lui à des calomnies pareilles. Son honneur, d'ailleurs n'est méconnu par personne. Il se mesure à la même hauteur que l'ignominie de ceux qui l'outragent.

Et puis, après M. le comte de Chambord, n'y a-t-il pas les héritiers qui tous sont des Français de notre temps, serviteurs dévoués des principes vrais et généreux de 1789, mêlés à nos luttes, espérant quand la patrie espère, souffrant quand la patrie souffre, accourus avec des noms d'emprunt au milieu de nos soldats pour se battre en simples volontaires, quand pour la troisième fois les Bonaparte avaient attiré l'invasion?

Ah! si jamais la République devait périr, c'est à cette porte, dans la justice et dans le vieux droit rajeuni, que la France irait frapper. RÉPUBLIQUE CONSERVATRICE, OU MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE.

Mais pourquoi la République périrait-elle? C'est elle seule qui le voudra, si l'événement se produit.

La République ne sombrera que si elle verse dans le radicalisme, et il dépend d'elle d'éviter cette chute. Par son approbation, le prince Jérôme l'a clouée en quelque sorte dans la faute qu'elle a commise par les décrets inconstitutionnels du 29 mars. Tant pis pour la République, si elle reste clouée,

En attendant, quel est le devoir de tous les hommes sincèrement attachés à l'ordre, à la liberté, à la religion, de quelque côté qu'ils viennent, Empire, Légimité, ancien Orléanisme, République ?

Le devoir de ces hommes est de constituer une nouvelle mais réelle union conservatrice sur les ruines de l'ancienne, non pas l'union de trois partis de renversement, mais l'union des bons citoyens sur le terrain légal pour remplacer la Chambre des députés actuelle, dont on connaît l'ignorance et les passions dangereuses, par une Chambre éclairée, pratique, capable de bien faire.

Les opportunistes s'écrient : « Nous ne faisons que ce qu'ont déjà fait Louis XV et Napoléon I^{er}. » Mais c'est bien là ce qui vous condamne. Pourquoi la République, si la République n'est qu'un pastiche des régimes disparus ? Vous deviez nous donner du neuf, disiez-vous, et vous n'êtes préoccupés que de ressembler avec un talent médiocre les talons rouges de la Pompadour et les bottes à l'écuylère de Napoléon I^{er}.

Il faudrait désespérer de l'intelligence des républicains si la tactique du prince Jérôme n'était pas pour eux un avertissement.

A. PAGÈS DUPONT.

INFORMATIONS

Conférence de M. de Lesseps
SUR L'ISTHME DE PANAMA.

Samedi soir, à 8 heures et demie, M. de Lesseps a fait une conférence dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sur le voyage qu'il vient d'accomplir en Amérique, en vue d'étudier le percement de l'isthme de Panama.

Bien avant l'heure fixée pour l'ouverture de la séance, la salle était comble et l'orateur a eu tant de peine à se frayer un chemin jusqu'au bureau, qu'il a pu dire spirituellement que l'isthme de Panama était certainement plus facile à percer que la foule qu'il venait de traverser. M. de Lesseps est revenu enthousiasmé de son exploration à travers l'isthme de Panama. La beauté du Pays ne peut se décrire. De Colon à Panama, dit-il, on traverse un véritable jardin botanique ; et le repos que l'on goûte sous les ombrages des palmiers, des cocotiers, des mimosas, des cactus lui semble si agréable, qu'il excuse presque les habitants d'aimer par-dessus tout le far niente. Ce sont d'ailleurs des gens pleins de cordialité : « Après une semaine de séjour, dit-il, tous les habitants de Panama étaient mes amis. »

Le climat, à l'entendre, a été calomnié : L'expédition dont il était le chef, se composait d'environ 150 personnes, aucune n'a été malade un instant, et il n'y a pas un mot de vrai dans la légende assez répandue en Europe, d'après laquelle l'exécution du chemin de fer aurait coûté « autant de vies d'hommes, que la voie compte de traverses. » C'est encore une erreur d'avancer que le pays est fréquemment ravagé par des tremblements de terre ; on leur attribue à tort d'avoir renversé la vieille ville de Panama ; en réalité, celle-ci a été pillée et détruite par un forban.

M. de Lesseps n'a fait qu'effleurer la question technique.

Il a cependant démontré qu'on avait singulièrement exagéré les difficultés de l'exécution : « Pour creuser un canal, a-t-il ajouté, il n'est besoin que d'imiter la nature, c'est-à-dire de faire un détroit. » Ce détroit, on l'a longtemps cherché, les américains ont dépensé beaucoup de temps et d'argent pour trouver un nouveau tracé.

Le projet du Nicaragua, alors qu'il n'en existait qu'un seul praticable : celui qui suit depuis longtemps le chemin de fer interocéanique par les vallées de Chagrès et du Rio grande, qui prévaudra certainement.

On a parlé de la différence de niveau qui existe entre les deux mers ; elle n'est pas aussi considérable qu'on l'avait cru tout d'abord ; quatre mètres au lieu de six, encore n'est-ce pas un obstacle aux yeux de M. de Lesseps, car lorsque le canal sera creusé à une profondeur de 8 mètres, il s'établira nécessairement un niveau moyen, et il ne sera pas même nécessaire d'établir à l'entrée des écluses de marée. Mais la partie la plus intéressante de la conférence de M. de Lesseps est certainement le récit du voyage de propagande qu'il a fait aux Etats-Unis. On n'ignore pas que c'est de là que sont venues les plus grandes difficultés, et que, fidèles observateurs de la doctrine Monroe, les citoyens de l'Union ont d'abord vu d'un mauvais œil, l'ingérence des étrangers dans une entreprise qui, suivant eux, ne regarde que l'Amérique. D'après l'accueil qu'il a reçu

à New-York, à San-Francisco, à Chicago, à Boston, à Washington, M. de Lesseps ne doute plus de l'adhésion des américains ; leur première méfiance s'est peu à peu changée en un véritable enthousiasme, grâce aux meetings et aux conférences, grâce surtout à l'appui sans réserve que le projet a rencontré dans la presse américaine. « Je ferai le canal de Panama avec vous ou sans vous, » disait M. de Lesseps au président Hayes ; « lorsque j'ai quitté l'Amérique, a-t-il ajouté, tout le monde a dit qu'il le ferait avec moi. »

La cour d'appel de Lyon a, par un arrêt longuement motivé, acquitté le *Salut public*, qui, en première instance, avait été condamné à 1,000 fr. d'amende.

L'article incriminé disait qu'en constituant le ministère Freycinet, M. Grévy ressemblait aux Russes poursuivis par une bande de loups affamés ; qu'il jetait en pâture aux radicaux la dignité de l'armée, l'honneur de la magistrature, la liberté de conscience.

L'arrêt constate que le *Salut public* n'est pas un de ces journaux qui injurient le gouvernement, qu'il a toujours avant et après l'article, protesté de son respect pour le président de la République ; qu'il est impossible de trouver dans le passage incriminé rien qui sorte du droit de critiquer et de discuter la politique gouvernementale.

L'EXÉCUTION D'OTERO.

Mercredi matin, dès l'aube, une foule immense venue de Madrid et des environs, se pressait dans le Prado de Guardias (champ des Gardes), lieu ordinaire des exécutions capitales.

Plus de cinquante mille curieux forment autour de l'échafaud un carré compact, maintenant, non sans peine, par de nombreux alguazils et des gendarmes à cheval.

Le capitaine général commandant la division de la Nouvelle-Castille, l'aumônier de la chapelle royale et le préfet de Madrid avaient successivement visité Otero dans sa prison.

Otero n'a fait aucun aveu.

Le duc de Sesto, grand chambellan du roi, a parlé pendant vingt minutes, seul avec Otero.

On ignore si ce dernier a fait quelques confidences.

Pendant que les derniers préparatifs s'achèvent à la prison de Saladero, la foule augmente ; déjà cent mille curieux au moins entourent l'échafaud.

A huit heures, une voiture amène Otero, les deux aumôniers et l'exécuteur, au champ des Gardes. Le condamné, vêtu d'une large houppelande noire, coiffé d'un bonnet à croix blanche, est pâle, mais calme. Il franchit d'un pas assuré les quelques mètres qui le séparent du banc fatal, et s'arrête, au moment de gravir les marches. Les aumôniers veulent le soutenir ; il les repousse sans forfanterie.

Otero promène son regard sur les cent mille têtes ; puis, seul et sans aide, gravit les marches qui conduisent à la plate-forme, au centre de laquelle se trouve un petit banc, le poteau et l'anneau de fer. Après de l'instrument, le bourreau, debout, attend.

Le bourreau, en un tour de main rapide, a serré la vis et étranglé son patient, dont pas un muscle n'a bougé.

Le cadavre du régicide restera là tout le jour, exposé sur le banc d'infamie, et ceux qui n'ont pu assister ce matin à l'étranglement défilent, durant de longues heures, au pied de l'échafaud où Otero semble dormir.

CHRONIQUE LOCALE

INSTRUCTION PRIMAIRE

Par arrêtés récents de M. le Préfet, ont été nommés :

Instituteurs :

M. Auricoste, à VAILLAC ; M. Briat, adjoint à l'école supérieure de MONTCUBRIER ; M. Caussanel (J.-P.), à SOULLAGUET ; M. Coudere (Aug.), au hameau de Tour-de-Faure (S. CIRQ-LAPOPIE) ; M. Daubane, au hameau de Boisse (CASTELNAU) ; M. Delpach (J.-B.), à PADIRAC ; M. Garrigues, adjoint, à GOURDON ; M. Linol, à NOZAC ; M. Pons, à BELMONT, près Bretenoux (en remplacement de M. Espitalié, suspendu pour six mois) ; M. Sireyrol, à CARENNAC ; M. Vassal, fils, à SÉRIGNAC.

Institutrices :

M^{lle} Zélie Fau, à FONS ; M^{lle} Bergon, au hameau de Clayrou (CAPDENAC) ; M^{lle} Capy, au hameau de Saint Martial (S. PANTALÉON) poste nouveau ; M^{lle} Felzine, au hameau de Terry (PERN) poste nouveau ; M^{lle} Delfau, au hameau d'Azuc (S. PROJET) poste nouveau ; M^{lle} Kamermeier, à LENTILLAC, près Figeac ; M^{lle} sœur Puisségur, adjointe à CASTELNAU ; M^{lle} Gorse, institutrice de hameau à MONTBRUN.

Chemin de fer d'Orléans.

A propos des cartes d'aller et retour pour Paris et vice-versa, avec réduction de 25 0/0 que la Compagnie des chemins de fer d'Orléans se propose d'émettre, voici quelques renseignements que nous croyons utiles de porter à la connaissance de nos lecteurs.

La Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, en vue d'étendre à toutes les gares de ses lignes, le bénéfice des billets d'aller et retour de ou pour Paris, dont jouissent les gares de la banlieue, jusqu'à Etampes et Dourdan, vient de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure l'addition ci-après à son tarif spécial A n° 9, savoir :

Billets d'aller et retour de toutes les gares au delà d'Etampes et Dourdan pour Paris et vice-versa, réduction uniforme de 25 0/0 en 1^{re}, 2^e et 3^e classes sur les prix des billets des voyageurs, simples.

Durée de validité (aller et retour compris) :

Jusqu'à une distance de 125 kilomètres inclus, 1 jour ; de 126 à 250 kilomètres, 2 jours ; de 251 à 500 kilomètres, 3 jours ; au-delà de 500 kilomètres, 4 jours.

Les délais sont calculés de minuit à minuit et et à raison de la distance à Paris du point de départ ou de destination.

Les billets d'aller et retour se composent de deux coupons. Ces deux coupons ne sont valables qu'à la condition d'être utilisés par la même personne.

Le coupon d'aller ne peut servir que pour le train au départ duquel il a été délivré.

Le coupon de retour est valable pendant tout le cours du délai ci-dessus fixé et même pour un train arrivant le lendemain de l'expiration du délai, pourvu que le départ du voyageur parce train ait eu lieu dans le délai.

Dans les deux premières zones, le coupon de retour des billets délivrés la veille d'un dimanche ou d'un autre jour férié, ou un dimanche ou un jour férié, est encore valable le lendemain du dimanche ou du jour férié.

Dans toutes les zones, lorsqu'un dimanche et un autre jour férié se suivent, et réciproquement, le coupon de retour d'un billet pris pendant un de ces jours ou la veille, est valable encore dans la journée qui suit les deux jours fériés. Sont considérées comme fêtes légales : le 1^{er} janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le lundi de la Pentecôte, l'Assomption, la Toussaint et le jour de Noël.

Les coupons de retour non utilisés dans les délais ci-dessus n'ont plus aucune valeur.

Les billets d'aller et retour ne peuvent servir que pour les points de départ et de destination qu'ils indiquent.

Lorsqu'un voyageur descend, à l'aller, à une station autre que celle indiquée par son billet, les deux coupons d'aller et de retour lui sont retirés ; il est tenu de payer la place qu'il a occupée d'après le tarif ordinaire, déduction faite de la valeur de son billet d'aller et retour ; dans le cas où le prix du billet de simple parcours se trouve inférieur à la valeur du billet d'aller et retour, la différence en faveur du voyageur lui est immédiatement remboursée.

De même, quand un voyageur descend, au retour, à une station autre que celle indiquée sur son coupon, il est tenu de payer les deux voyages qu'il a effectués d'après le tarif ordinaire, déduction faite du prix d'aller et retour. Si le prix des deux voyages effectués est inférieur à celui du billet d'aller et retour, on remboursera la différence au voyageur.

Les billets d'aller et retour donnent droit de circuler dans tous les trains ayant des voitures de la classe indiquée par le billet.

Toutefois, le porteur d'un billet de retour ne peut être admis dans les trains pour lesquels on ne délivre pas au guichet de billets ordinaires de la classe correspondante pour la destination indiquée sur ce coupon.

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Présidence de M. Roques.

Séance du 6 avril. (Suite).

Route départementale n° 8. — Traverse de Salviac. — Ajournement.

6^e Ajourne à la session d'août pour les voies et moyens l'examen de la question relative à la continuation des travaux d'amélioration de la route départementale n° 8, dans la traverse de Salviac.

Chemin vicinal de grande communication n° 26. — Modification du tracé.

Sur la proposition de M. de Verninac, rapporteur de la Commission des Travaux publics, le Conseil :

Adopte la modification du tracé du chemin de grande communication n° 26, telle qu'elle a été demandée par le Conseil municipal de Bétaille, et déclare les travaux d'utilité publique.

Chemins vicinaux de grande communication n° 21 et 32. — Traverse de Calès et de Lamothe. — Approbation.

Au nom de la même commission M. de Verninac propose d'approuver l'élargissement et l'amélioration des chemins de grande communication n° 21 et 32 dans la traverse de Calès et de Lamothe-Timbergue.

M. le baron Dufour appuie la proposition du rapporteur.

Le conseil adopte.

Ecoles normales avec ou sans externat.

Sur la proposition du même rapporteur le Conseil donne acte à M. le Préfet de la communication de son rapport relatif à l'établissement d'écoles normales avec ou sans internat.

Le Conseil, sur la proposition de M. Vital, rapporteur de la commission des Travaux publics, adopte :

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 72. — Modification du tracé. — Approbation.

1^o La modification du tracé d'une partie du chemin d'intérêt commun n° 72, comprise sur le territoire de la commune de Prudhomat et déclare les travaux d'utilité publique.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 3. — Avant-projet d'alignement dans la traverse de Bretenoux. — Approbation.

2^o Le projet d'alignement du chemin d'intérêt commun n° 3, dans la traverse de Bretenoux ;

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 15. — Traverse de Comiac. — Approbation.

3^o Le projet d'alignement du chemin d'intérêt commun n° 15, dans la traverse du bourg de Comiac.

Enfant assisté, Poujade de Pontcirq. — Vote d'allocation.

Au nom de la même commission, M. Demeaux propose de prélever sur les dépenses imprévues du budget départemental une somme de 180 fr. en faveur de l'enfant assisté Poujade, de la commune de Pontcirq.

Le conseil décide que cette somme sera prise au sous-chapitre V, sinon aux dépenses imprévues.

Chemins vicinaux. — Projet de classement d'un chemin d'intérêt commun entre le pont de Monteils et celui de Saint-Martin-Labouval.

M. Calmels-d'Artinsac, au nom de la même commission, propose de renvoyer à l'administration, pour être compris dans le travail d'ensemble, le classement d'un chemin d'intérêt commun entre le pont de Monteils, sur le Célé, et celui de Saint-Martin-Labouval sur le Lot.

Adopté.

Sur la demande du même rapporteur, le Conseil adopte les propositions suivantes de M. le Préfet :

Casernes de gendarmerie de Gourdon et de Puy-l'Évêque. — Renouvellement de baux à ferme.

1^o Le renouvellement du bail à ferme des casernes de gendarmerie de Gourdon et Puy-l'Évêque.

Caserne de gendarmerie de Castelnau. — Renouvellement du bail à ferme du jardin.

2^o Le renouvellement du bail à ferme du jardin affecté à la brigade de gendarmerie de Castelnau ;

Chemins vicinaux. — Personnel des Ingénieurs-voyers. Frais de tournées.

M. Cuniac, au nom de la même commission, propose d'adopter les conclusions du rapport de M. le Préfet, tendant à ce que MM. les Ingénieurs du département puissent recevoir, indépendamment de leurs frais fixes, des frais de tournées calculés suivant le tarif du 26 décembre 1854.

Adopté.

Le Conseil, sur la proposition de M. Vayssié, rapporteur de la même commission, adopte :

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 89. — Avant-projet de construction. — Approbation.

1^o L'avant-projet de construction d'une partie du chemin d'intérêt commun n° 89, comprise entre les limites des communes de Saint-Pierre et Larroque-Toirac et le chemin de grande communication n° 33 et déclare les travaux d'utilité publique.

Chemin vicinal d'intérêt commun n° 50. — Modification du tracé dans la traverse de Gorses.

2^o La modification du tracé du chemin d'intérêt commun n° 50, telle qu'elle a été demandée par le conseil municipal de Gorses et déclare les travaux d'utilité publique.

Secours pour travaux concernant les édifices paroissiaux. — Classement.

M. Pradines, au nom de la commission des vœux, propose comme suit le classement des secours pour travaux concernant les édifices paroissiaux et de fixer les secours à accorder sur les fonds de l'Etat, de la manière suivante :

- 1^o Parnac..... 4,400 »
- 2^o Fontanes-Lunegarde..... 2,884 06
- 3^o Montcabrier..... 1,374 »

(A suivre.)

M. le ministre de la guerre vient d'adresser la circulaire suivante aux chefs de corps au sujet des grades à conférer aux engagés conditionnels de l'appel 1874-1875 convoqués en 1880 en qualité de réservistes :

Paris, 31 mars 1880.

Mon cher général,

J'ai décidé que les dispositions prises l'année dernière en faveur des engagés conditionnels des 1^{er} et 2^e appels, réservistes de la classe de mobilisation de 1872, seront applicables en 1880 aux réservistes de la classe de mobilisation de 1873 provenant des engagés conditionnels du 3^e appel.

En conséquence, lors de la prochaine réunion des deux classes de la réserve convoquées, le grade de sergent ou de maréchal des logis sera conféré, dès leur arrivée au corps, aux anciens engagés conditionnels qui, ayant obtenu la note *très-bien* à l'expiration de leur année de service et se trouvant à ce titre, au moment de leur passage dans la réserve, susceptibles de concourir pour l'emploi de sous-lieutenant de réserve, n'ont pu, pour un motif quelconque, étranger toutefois à des considérations d'honorabilité personnelle, être mis en possession de cet emploi.

Le grade de sous-officier sera également conféré, mais dans le cours de la période d'instruction, à ceux des anciens engagés conditionnels pourvus d'emplois de caporaux ou brigadiers qui satisferont à toutes les conditions d'aptitude nécessaires.

Enfin, on nommera caporaux ou brigadiers à la même époque, les anciens engagés conditionnels qui, ayant obtenu à leurs examens de fin d'année la note *bien* ou la cote moyenne équivalente, seront jugés aptes à remplir ces emplois.

ECOLE DES ARTS-ET-MÉTIERS D'AIX CONCOURS D'ADMISSION EN 1880.

L'instruction contenant les conditions d'admission à l'Ecole d'Arts-et-Métiers d'Aix est déposée dans les bureaux de la préfecture et des sous-préfectures, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance.

Conditions d'admission.

Nul élève ne peut entrer dans cette école que par voie de concours, et nul candidat n'est admis à concourir : 1^o s'il n'est Français ; 2^o s'il n'a justifié qu'il aura plus de quinze ans et moins de dix-sept ans le 1^{er} octobre de l'année dans laquelle le concours a lieu.

Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

Pour être admis au concours, tout candidat doit, avant le 1^{er} mai, adresser une demande par écrit au Préfet du département dans lequel ses parents ont leur domicile civil. La demande doit être accompagnée des pièces suivantes : 1^o l'acte de naissance du candidat ; 2^o un certificat d'un docteur en médecine constatant que le candidat est d'une bonne constitution, et spécialement qu'il n'est atteint d'aucune maladie scrofuleuse ou autre maladie analogue ; 3^o un certificat de vaccination ; 4^o un certificat de bonne vie et mœurs délivré par l'autorité locale et attestant de plus que le candidat est français ; 5^o un certificat délivré par un chef d'industrie ou par un chef d'un établissement d'enseignement, et constatant que le candidat est familiarisé avec le travail manuel ; 6^o une attes-

tion qu'il a fait sa première communion, s'il est catholique ; 7^o un engagement sur papier timbré par lequel le père, ou la mère, ou le tuteur, suivant le cas, s'oblige à payer la pension, ainsi que les 340 fr. de frais accessoires. Cet engagement doit se terminer par les mots suivants :

« A défaut de paiement aux époques fixées par le règlement, je déclare me soumettre à ce que le recouvrement soit poursuivi par contrainte administrative, décernée par M. le ministre des finances, suivant les droits qui lui sont conférés par les lois des 11 vendémiaire et 10 ventôse an VII. »

Les demandes de bourse, établies sur papier timbré, doivent être déposées à la préfecture, à l'adresse de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en même temps que les demandes d'admission au concours, c'est-à-dire avant le 1^{er} mai.

Buste de Champollion le Jeune

en plâtre

Par M. JEAN FRANCÈS,

Elève de l'Ecole des Beaux-Arts, membre de la Société des Etudes du Lot.

On souscrit au bureau du Journal du Lot, où le buste est exposé.

Prix : 5 fr.

A la température un peu trop froide des premiers jours de la semaine, a succédé un temps chaud et pluvieux, qui a été très favorable à toutes les récoltes.

Les avis que nous avons reçus cette semaine, en ce qui concerne la situation agricole, sont cependant moins satisfaisants. L'Est et le Sud-Est ne semblent pas devoir être aussi bien partagés que l'année dernière ; le Centre, l'Ouest et le Nord-Ouest se plaignent vivement du manque de plant et beaucoup de champs ont dû être retournés, dans ces régions, pour recevoir de nouveaux semencements. Le Sud-Ouest, le Nord-Est paraissent, jusqu'à présent, compter sur une bonne récolte.

En résumé, l'ensemble laisse un peu à désirer, et si l'on conserve encore l'espoir d'une bonne année ordinaire, on ne paraît plus, du moins, compter sur une bonne récolte.

FOIRE DE CAHORS.

Foire peu importante. Au champ de foire 110 paires de bœufs vendus à des prix variant depuis 600 à 1,150 fr. la paire ; les gras, de 38 à 42 fr. les 50 kil., poids vif. — 320 moutons ou brebis vendus de 18 à 52 fr. pièce ; les gras, de 65 à 75 centimes le kil. poids vif. — 40 porcelets vendus de 26 à 110 fr. la pièce, suivant grosseur.

Marché aux grains.

	Mis en vente	Vendus	Prix moyen
Blé	300 hect.	250 hect.	25 ^f 49 ^c
Maïs	52 —	38 —	17.79
Baisse sur le précédent marché,		Blé	1 fr. 97
Hausse		Maïs	0 fr. 92

Les hommes de l'armée territoriale, qui faisaient à Cahors leurs treize jours, ont été renvoyés, samedi soir, dans leurs foyers.

Ménagerie de M^{me} Pezon.

La ménagerie de M^{me} Pezon ne désemplit pas. La foule s'y précipite avec une vraie rage et se passionne au terrifiant spectacle de la célèbre dompteuse s'exposant courageusement aux dents de ses féroces lions.

Les recettes sont fabuleuses et nous désirons qu'elles continuent ainsi durant toute la semaine.

Toute la population passera dans la loge de M^{me} Pezon ; car bien rarement il lui a été donné de voir une belle femme montrer plus d'énergie et de mépris de la mort. Ceux qui aiment les fortes émotions trouveront leur compte aux représentations de M^{me} V^e Pezon.

L'Amérique est fertile en inventions extraordinaires. La plus récente et la plus curieuse et celle du coton à bâtir et des bois artificiels.

Il ne s'agit rien moins que de bâtir des maisons en coton. Déjà la découverte du procédé a été patentée et essayée avec un succès complet. On se sert du coton vert de qualité inférieure, des débris épars dans les champs mêmes des balayures de fabrique, enfin de tout ce qui est jeté comme rebut et que ne veulent pas prendre les papeteries. On en fait une pâte qui acquiert la solidité de la pierre.

Ce coton architectural est enduit à l'extérieur d'une substance qui le rend imperméable à la pluie. Il faudra désormais, pour construire de fond en comble une maison de coton, moitié moins de temps que pour ériger une maison en briques. Elle sera à l'épreuve du feu, tout aussi solide qu'une maison en pierre et cela coûtera trois fois moins.

Les charpentes seront faites avec de la paille de blé. Ce blé artificiel, excessivement dur, est obtenu par les procédés suivants : la paille est d'abord transformée en feuille de carton par les procédés ordinaires des papeteries, puis les feuilles empilées sont traitées par une solution qui durcit les fibres. Il suffit ensuite de quelques passages dans un train de laminoirs pour obtenir un produit ayant toutes les qualités du bois de construction. Le traitement chimique subi par la matière la rend imperméable et difficilement combustible.

La menuiserie est fabriquée au moyen d'un carton qui diffère peu du précédent. Il est seulement un peu moins dur. Il se prête à tous les ouvrages de la menuiserie. Il se scie, se rabote ; on le cloue, on le colle, on le fend, et il reçoit des moulures absolument comme le bois naturel.

Chauffé devant le feu, on peut le cintrer et lui donner les formes les plus variées ; les colleurs et les vernis s'y appliquent parfaitement et sont plus durables que sur le bois. Le carton est insensible aux variations de la température, il peut être exposé au soleil ou à la pluie sans se fendre.

AVIS. — Les jeunes gens qui préparent l'examen de surnuméraire dans les Postes et Télégraphes peuvent s'adresser, pour des leçons particulières, chez M. Tulle, rue du Lycée, 4.

Pour la chronique locale, A. Layton.

DERNIÈRES NOUVELLES

Un arrêté ministériel fixe au 9 août l'épreuve préparatoire à l'agrégation dans les Lycées.

Limoges, 18 avril.

Election sénatoriale en remplacement de M. Peyramont :

- M. Ninard, républicain, 161 voix, élu.
- M. de Mérimville, légitimiste, 86 ;
- M. Lesguiller, Directeur des chemins de fer de l'Etat, 19.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 20 avril 1880.

Les Chambres ont repris aujourd'hui leurs séances.

La Chambre des députés décide qu'elle siégera le vendredi.

L'interpellation de M. Godelle est fixée à Jeudi.

La séance est levée.

Bourse de Paris.

Cours du 20 Avril.

Rente 3 p. %	83.25
— 3 p. % amortissable	84.75
— 4 1/2 p. %	113.75
— 5 p. %	118.80

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 19 avril	CLOTURE précédente
Banque de France	3.200 »	3.205 »
Crédit foncier	1.203 »	1.207 50
Orléans-Actions	1.190 »	1.180 »
Orléans-Obligations	381 »	384 »
Suez	967 »	960 »
Italien 5 %	84 20	84 45

AUX 100,000 PALETOTS, Boul-Nord, Cahors

Pardessus demi-saison, longs, cintrés, coupe et étoffes nouvelles, établis dans des conditions de prix exceptionnelles. — Prix-Fixe. (Voir aux annonces.)

RUES DE CAHORS

NOUVELLES DÉNOMINATIONS.

Quartier Nord-Et.

IMPASSE DELPON.

Motif : Magistrat quercynois, auteur de la *Statistique ancienne et moderne du département du Lot*, en deux volumes, ouvrage couronné par l'Académie, et de l'*Histoire*, aussi en deux volumes, de l'*Action publique et du Ministère public*.

IMPASSE PERBOYRE.

Nom d'un jeune missionnaire quercynois, lazariste, martyrisé en Chine le 11 septembre 1840. (Mongesty, 1802-1840).

RUE FÉLIX SAINT-PRIEST.

Nom d'un quercynois, député du Lot, qui, par une persévérance infatigable, parvint à faire adopter par les Chambres et par le Gouvernement, la réduction de la taxe des lettres, réforme postale qui, en augmentant les ressources du Trésor de l'Etat, fut un véritable bienfait pour le commerce et pour les familles. (Bretenoux (Lot), 1800-1851.)

RUE FÉNELON.

Motif : Nom de l'immortel évêque de Cambrai, dont la vie et les écrits ont jeté une partie de leur lustre sur le Quercy où il est né et où il a été élevé. (Lamothe-Fénelon (Lot), 1651-1715.)

IMPASSE CHARLES CAYX.

Quercynois, auteur d'ouvrages élémentaires à l'usage des lycées et heureux continuateur de Rollin.

RUE JEAN ALBERT.

Nom d'un Quercynois, juriconsulte distingué de Toulouse au XVIII^e siècle, auteur d'un recueil des arrêts du Parlement de Toulouse. (Gourdon 1619-1684.)

IMPASSE ALEXANDRE GARY.

Nom d'un cadurcien qui a été l'un des avocats de France les plus distingués du XVIII^e siècle et a été revêtu de la dignité de capitoul, à Toulouse.

RUE GUILLAUME LACOSTE.

Motif : Nom d'un quercynois, ancien proviseur du lycée de Cahors, auteur patient et consciencieux d'une histoire du Quercy en six gros volumes manuscrits, que possède la bibliothèque de la ville. Ne pas confondre avec celui de Jean de Lacoste qui a été donné à une rue de Cahors. (quartier N.-E.)

RUE FOUCAULT.

Nom d'un intendant du Quercy, auteur d'un ouvrage intitulé : *Documents inédits sur l'histoire de France*, et restaurateur des sciences, des lettres et des arts dans le Quercy.

RUE LESTIEU.

Nom d'un célèbre médecin natif de Cahors ?

RUE MASCOUTOU.

Motif : On présume que les Maures, lorsqu'ils étaient maîtres de Cahors, au VIII^e siècle, avaient établi dans cette rue une petite mosquée et que ce nom se sera corrompu peu à peu, dans le patois du pays, en celui de Mascoutou (Mosquée, Mosqueton ou petite Mosquée, Moscoutou, Mascoutou).

RUE DES MAURES.

Motif : La présomption émise au sujet de la rue Mascoutou, acquiert presque la valeur d'une certitude, par l'existence d'une rue des Maures dans le même quartier.

PLACE DE LA MERCI.

Motif : Les Trinitaires, connus vulgairement sous le nom de Frères de la Merci, et qui s'étaient voués au rachat des captifs et des prisonniers, avaient leur couvent sur cette place. On y voit encore les restes de leur chapelle qui sert de magasin à planches.

RUE LA CALPRENÈDE.

La Calprenède, né dans le Quercy, auteur célèbre en son temps, pour avoir dans un style remarquable pour l'époque, mis les longs romans à la mode.

RUE OLIVIER DE MAGNY.

Motif : Cadurcien, l'un des poètes les plus aimables du XVII^e siècle, qui s'est placé, par ses poésies gracieuses entre Clément-Marot et Hugues Sabel (Cahors,-1560).

RUE RENÉ DEDRAIN.

Motif : Nom du maire de Cahors qui a été tué en combattant les Huguenots, lors de la prise de la ville en 1580, par Henri, roi de Navarre. C'était un avocat fort distingué qui a laissé un ouvrage très estimé dans l'ancienne jurisprudence, intitulé : *Commentaire des ordonnances de Moulins*. (Cahors, XVI^e siècle.)

RUE DES PÉNITENTS.

Motif : C'était sans doute là que se trouvait la chapelle à l'usage des pénitents de Cahors.

RUE ANTOINE DUBOIS.

Nom du baron Antoine Dubois, quercynois, le plus savant et le plus habile chirurgien accoucheur de la fin du XVIII^e siècle et du commencement du XIX^e. (Gramat, 1756-1837).

RUE MARC-ANTOINE DOMINICI.

Nom du cadurcien Dominici, l'un des plus savants juriconsultes du XVII^e siècle, historiographe de France, professeur de jurisprudence à Bourges, auteur de nombreux ouvrages d'histoire et de jurisprudence et d'une précieuse *Histoire des Comtes du Quercy*.

RUE ANTOINE HÉBRARD.

Antoine Hébrard de St-Sulpice, quercynois, évêque de Cahors au XVI^e siècle, qui, d'abord, épuisa son patrimoine et les ressources de son évêché, à pourvoir aux nécessités des habitants de Cahors que le pillage de cette ville par les soldats d'Henri de Navarre avait ruinés, et, ensuite, se voua jour et nuit, de sa personne, au soulagement des malades pendant une peste qui fondit sur Cahors, traçant ainsi la route du dévouement à l'immortel Belzunce.

IMPASSE FRANÇOIS MARQUIS.

Nom d'un lieutenant-général au sénéchal de Gourdon, juge intègre, citoyen honorable, auteur d'un ouvrage important sur la jurisprudence. (Gourdon, 15..-1651.)

Extrait du Bulletin de la Société des Etudes du Lot.

(A suivre).

M. le docteur *Chervin*, directeur de l'Institut des Bègues de Paris, ouvrira, à Toulouse, le 3 mai prochain, son cours de diction à l'usage des Bègues, hôtel du midi. Le cours dure vingt jours. Traitement spécial pour le blésment, le bredouillement et tous les autres défauts de prononciation. — S'inscrire à l'avance en écrivant à Paris, 90, Avenue d'Eylau.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
endus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, la :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres.
Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose; tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. 33 ans de succès, 100,000 cures, y compris celle de M^{me} la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le Dr Prof. Dédé, etc.

Cure n° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesses et sueur nocturnes.
N° 99,625: Avignon, 18 avril 1876. La Revalescience m'a guérie, à l'âge de 61 ans, d'une épouvantable maladie de vingt ans, des oppressions les plus terribles, à ne pouvoir faire aucun mouvement, avec des maux d'estomac jour et nuit, et des insomnies horribles. — BOREL, née Carbonnetty.
Cure n° 98,614: Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affection de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous

ces maux ont disparus sous l'heureuse influence de la Revalescience. — LÉON PEYCLET, instituteur à Cheyssous (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescience chocolatée au même prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 33 et 70 fr. franco. — Dépôt partout chez les bons pharmaciens et épiciers, Du Barry et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS ET SUBSTITUTIONS FRAUDEUSES.
Dépôt à Cahors, Vinel droguiste.

MAISON DE CONFIANCE
POUR LA POSE DES DENTS
20 ans de succès
AUDOUARD
EX-PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.
A PARIS
et
CHIRURGIEN-DENTISTE
Du Lycée de Cahors, et des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze,
Boulevard Nord, en face la Mairie, à Cahors (Lot), tous les mois du 1^{er} au 40. Faubourg Leclère en face la Guierle, à BRIVE (Corrèze), du 10 au 30 de chaque mois.

Les véritables **GRAINS DE SANTÉ** du Dr **FRANCK** contre la migraine, la constipation, etc., se reconnaissent à la signature A. ROUVIÈRE en rouge, et aux mots: *Grains de Santé du Dr Franck*, imprimés en quatre couleurs sur des boîtes bleues. Toute boîte rouge ou autre n'est que contrefaçon. — 1 fr. 50 la 1/2 boîte de 50 grains; 3 fr. la boîte de 105 grains. Dans toutes les bonnes pharmacies.

L'HYPOTHÈQUE FONCIÈRE

Nous publions plus loin les conditions de la souscription des actions de l'*Hypothèque Foncière*, qui émet deux séries nouvelles de ses actions aux taux de 725 francs. C'est une affaire très sérieuse, dirigée par des hommes très honorables et très compétents en matières d'hypothèques et d'assurances. Les produits du premier exercice représentant 16 0/0 de capital versé, et ce magnifique résultat a pu être obtenu pendant la période d'installation. On peut donc compter sur des dividendes plus rémunérateurs encore, maintenant que l'organisation est complète et que des agents actifs et dévoués sont installés dans tous les départements.

La dette hypothécaire de la France s'élève à plus de 10 milliards de francs, et l'*Hypothèque foncière* est la seule Compagnie d'assurance qui garantit ce risque; bien qu'elle ne jouisse pas d'un monopole, elle est la première venue, elle fonctionne, et c'est là une considération très importante. On calcule que si les opérations atteignaient la dixième partie de la valeur assurable, la société pourrait arriver à un chiffre d'annuité de 2 millions 1/2 par an pour un capital de dix-millions de francs, dont le quart seulement est versé.

On voit que l'*Hypothèque foncière* a devant elle un brillant avenir, et que les capitaux de placement seront bien inspirés en entrant dans cette affaire dès ces débuts.

Quels grains de laideur que ces tannes qui se prélassent sur le nez, le front et le menton. En pressant entre vos doigts ces vilains points noirs pour les extirper, vous les multipliez et vous grossissez vos traits. Le moyen de vous en débarrasser est d'employer l'**Anti-bolbos de la parfumerie exotique** E. SENET, 35 rue du 4 septembre, Paris.

AVIS

Les viticulteurs qui voudraient faire l'essai

des plants américains peuvent s'adresser à M. Vincens, pépiniériste à Cahors, qui en reçoit directement d'Amérique.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT
la
DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN
DITE
ÉLIXIR DES VOSGES
TONIQUE ET HYGIÉNIQUE
QUI A OBTENU UNE
MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

LA VIE DOMESTIQUE

JOURNAL BI-MENSUEL ILLUSTRÉ
La plus complète et la plus variée des Revues de la famille.

LA VIE DOMESTIQUE
est rédigée par des célébrités littéraires et scientifiques. Chaque numéro contient, en outre, une chronique de mode, accompagnée d'un patron découpé. C'est le journal indispensable à tous les foyers dont il est le conseil écouté.

Il offre à sa clientèle des primes, qui sont de véritables occasions de séduction et de bon marché.

Abonnement: 10 fr. par an.
Prix de faveur pour nos abonnés: 7 francs par an.

Adresser mandat-poste à M. le directeur de la Vie Domestique, 39, rue Richer. — Paris.

ou sur tous les extraits et articles non-signés
Le propriétaire-gérant, A. Layton.

MAISON DES 100,000 PALETOTS
Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX
rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Admise à l'Exposition Universelle de 1878.

VÊTEMENTS SUR MESURE

HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

HYGIÈNE SANTÉ

Engraissement des animaux

Faire usage de la **PROVENDE GARREAUD**, tonique, apéritive, stimulante. Elle facilite l'engraissement des animaux de ferme et de basse-cour et maintient en état de force et de santé les animaux de travail.

S'adresser à M. COMPAGNON, vétérinaire à Souillac.

EXTRAIT DE SANG

Les Filles dragées d'Extrait de sang de bœuf, de J.-L.-P. Duroy, pharmacien, lauréat de l'Institut, contiennent le fer même du sang, et tous ses autres principes nutritifs, organiques et minéraux concentrés; c'est donc un fortifiant aussi complet que naturel, reconnu par les médecins, supérieur aux ferrugineux ordinaires, au quinquina, à la viande crue, etc. 4 fr. le flacon, 10, rue du Faubourg-Montmartre, Paris.

Dépôt à Cahors, droguerie Vinel.

L'HYPOTHÈQUE FONCIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE

5,000,000 DE FRANCS

40 rue Laffitte, à Paris

Compagnie d'assurances à prime fixes garantissant le remboursement des prêts hypothécaires et le paiement régulier de leurs intérêts, ainsi que celui des fermages et loyers

ÉMISSION

De la 3^e et de la 4^e Série

CHACUNE DE 5,000 ACTIONS DE 500 FR.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAZZIS (le comte de), président;
DELABAUME *, ancien conservateur de hypothèques, secrétaire général;
DELAUNAI, ancien avoué, directeur du contentieux;
FABRE *, ancien receveur des finances directeur de la comptabilité;
GINDRE-MALHERBE, officier d'Académie, directeur du personnel;
BEAUDOIN, N. Ct., président au conseil des Prud'hommes de Paris;
BELLOC, ancien avocat général;
ANTHOINE (d') C. +, propriétaire;
DELVAS, C. +, consul honoraire.

L'assemblée générale du 16 mars 1880 a voté un dividende de 8 fr. 37 par action pour 5 mois de travaux effectifs, représentant 20 francs par an, et, pour 125 francs versés, un revenu de 16 0/0.
Les 10,000 actions nouvelles sont émises à 725 fr., soit, en déduisant les 375 fr. non appelés

350 francs

NET A PAYER COMME SUIV :

50 francs en souscrivant;
100 le 15 mai;
100 le 15 juin;
100 le 15 juillet.

Un escompte de 5 0/0 l'an sera fait pour tous les versements anticipés.

La Société faisant elle-même son émission, la prime de 225 francs sera portée à la réserve au bénéfice de la Société et des actionnaires.

La Souscription sera ouverte le 25 Avril

On souscrit à Paris, au Siège de la société.

En province, chez ses agents et représentants. On peut dès maintenant transmettre les demandes par lettres chargées à la Société, 40, rue Laffitte, à Paris, où à ses représentants en province.

Le Capital de garantie

DE LA
Société Mutuelle d'Assurances contre l'Incendie

LE LOT

9, rue du Lycée, à Cahors, 9

A été élevé, suivant acte notarié, en date du 28 Février dernier,

AU CHIFFRE IMPORTANT DE

Dix millions

AU PREMIER CHEMISIER

E. CRAMANT-MASSIP

CHEMISES INFROISSABLES

Spécialité

De Lingerie pour homme, sur mesure

Seule Maison à Montauban

CHEMISE-BRETELLE SYSTÈME BREVETÉ

Représentée à CAHORS,

par **M. DIDES,**

Coiffeur-parfumeur, 17, Boulevard Sud.

Tirages de Mai 1880.

Oblig. Département de la Seine. 2,00 c.
Soc. Général Algérienne 5 0/0. 0,45
Oblig. Ville de Paris 1875.... 0,05
Bons du Trésor 1877..... 0,25
Bons de liquidat. des départ. 0,90

Adresser à

La Banque Parisienne

7, rue Chauchat, Paris.

Bureaux auxiliaires: (A) 41, rue de Rennes
(B) 40, rue Turbigo

Le prix de la

garantie contre le risque

de remboursement au pair

Lire tous les mercredis **Le Capitaliste** qui contient dans chaque numéro, une notice détaillée relative au fonctionnement et aux prix de cette opération.

AVIS

Le public est prévenu que l'Établissement d'étuves et de Douches chaudes et froides, fondé par le Docteur **Sabaté**, Cours Fénélon, à Cahors, est toujours en pleine activité.

VICHY

Administration—PARIS, 22, boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTROLE DE L'ÉTAT

Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, pharmaciens et droguistes.



PLUS DE CHEVAUX COURONNES!!! Garantie prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqûres, dartres, ardeurs, réapparition exacte du poil par le **Réparateur Tricard**. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. Dépôt général: Pharmacie **TRICARD**, aux Terres, 47, Paris (Éviter la contrefaçon, exiger le Réparateur Tricard.) — Se trouve dans les Pharmacies.